

COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal No. 03/2024 :

Demande de crédit de CHF 193'500.-- TTC pour le renouvellement du parc d'éclairage public.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 14 mars 2024 pour étudier le préavis susmentionné, en présence de Monsieur Frédéric Guilloud, Municipal, accompagné de Monsieur Davide Troiano, Chef de service des infrastructures, qui ont répondu à nos questions et nous les en remercions.

Commentaires généraux

Suite aux divers facteurs exposés dans le préavis 03/2024 nous avons été informés de l'erreur figurant en page 2, concernant le montant des coûts annuels de CHF13'000.--. Ce montant correspond en fait à l'économie réalisée et non aux coûts.

L'urgence du préavis est déterminée par le souci d'assurer la sécurité et la conformité des installations lumineuses. Les passages piétons doivent avoir un point lumineux de chaque côté de la route. Certains lampadaires présentent des défauts structurels.

Les installations prévues permettent la réalisation de multiples scénarii, dont les détails feront l'objet d'une étude future par le Chef du service des infrastructures et qui devra être validé par la DGMR. Les scénarii rendus possibles par le nouveau matériel incluent l'éclairage différencié par lampadaire, l'extinction sélective et l'ajout de capteurs divers (lumière, mouvements). Note: un capteur de mouvement compatible coute environ CHF 55.—.

L'étude sur laquelle se base le préavis a été réalisée par Soluxa. Un appel d'offre avait été lancé auprès de trois sociétés, dont deux seulement ont répondu (Soluxa et La Romande Energie). Soluxa a été choisie par le Service des infrastructures.

Propositions d'amendements

Néant.

Conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 03/2024 et en avoir débattu, la Commission a conclu à son acceptation tel que proposé, ceci à l'unanimité des participants présents.

Ainsi fait à Arzier-Le Muids, le 14 mars 2024.

Gwendoline Nydegger, rapporteure

Patrick Roussillon

Jean Flach

Frédéric Gewalt

Mathieu Ruchat (excusé)